

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, Président de droit, et de trois membres titulaires ainsi que de trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été présentée ;

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Maire propose la liste suivante :

Membres titulaires

- Caroline GIAUFFRET
- Joseph GIOAN
- Aurore NANNINI

Membres suppléants

- Jean-Luc BALDIN
- Emilie GAGLIO
- Emilie MILONI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à la liste présentée par le Maire :

Membres titulaires

- Caroline GIAUFFRET
- Joseph GIOAN
- Aurore NANNINI

Membres suppléants

- Jean-Luc BALDIN
- Emilie GAGLIO
- Emilie MILONI

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,
Pascal BONSIGNORE